



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/858
24 juillet 2008

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

723ème séance plénière

PC Journal No 723, point 6 de l'ordre du jour

DÉCISION No 858
ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION
DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2008

Amman (Royaume hachémite de Jordanie), 27 et 28 octobre 2008

Le Conseil permanent,

Se félicitant de l'offre du Royaume hachémite de Jordanie d'accueillir la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2008,

Comme suite au débat ayant eu lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération,

Décide de tenir la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2008 sur le thème « L'Approche de l'OSCE en matière de sécurité régionale – un modèle pour la Méditerranée » à Amman (Jordanie), les 27 et 28 octobre 2008.

Adopte l'ordre du jour et les modalités d'organisation de la Conférence, tels qu'ils figurent en annexe.

ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2008 SUR L'APPROCHE DE L'OSCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ RÉGIONALE – UN MODÈLE POUR LA MÉDITERRANÉE

Amman (Royaume hachémite de Jordanie), 27 et 28 octobre 2008

I. Ordre du jour indicatif

Lundi 27 octobre 2008

8 h 30 – 9 h 15 Inscription des participants

9 h 15 – 10 heures Cérémonie d'ouverture

Président : représentant du Président en exercice de l'OSCE

- Représentant du pays hôte
- Représentant du Président en exercice de l'OSCE
- Représentant du Président du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération
- Secrétaire général de l'OSCE

10 heures – 10 h 30 Pause café

10 h 30 – 12 h 45 Séance 1 : aspects politico-militaires de la sécurité

Modérateur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Rapporteur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Cette séance sera consacrée principalement aux questions suivantes :

- promotion de la coopération avec les partenaires méditerranéens dans la lutte contre le terrorisme, y compris la Conférence de suivi de l'OSCE de 2008 sur les partenariats public-privé dans la lutte contre le terrorisme (Vienne, 15 et 16 septembre 2008) ;
- expérience de l'OSCE dans le domaine des MDCS – intérêt et possibilités pour la région méditerranéenne.

Intervenants
Débat
Conclusions et observations du modérateur

12 h 45 – 15 heures Déjeuner

15 heures – 17 h 30 Séance 2 : liens entre l'environnement et la sécurité dans la région méditerranéenne

Modérateur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Rapporteur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Cette séance sera consacrée principalement aux questions suivantes :

- promotion de la coopération et du dialogue dans la région méditerranéenne sur la gestion de la pénurie d'eau et la lutte contre la dégradation des terres, la désertification et la contamination du sol dans cette région ;
- évaluation de l'impact environnemental des activités économiques dans la région méditerranéenne, y compris en ce qui concerne la perte des moyens de subsistance et le renforcement de la coopération dans le domaine de la gestion des frontières.

Intervenants
Débat
Conclusions et observations du modérateur

Mardi 28 octobre 2008

9 h 30 – 11 h 30 Séance 3 : les engagements de l'OSCE dans le domaine des droits de l'homme et de la tolérance et leur pertinence pour la région méditerranéenne

Modérateur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Rapporteur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Cette séance sera consacrée principalement aux questions suivantes :

- application des engagements de l'OSCE dans le domaine de la lutte contre l'intolérance et la discrimination pour promouvoir le respect mutuel et la compréhension ;

- dialogue interculturel, notamment en tant qu'instrument de prévention des conflits dans la région méditerranéenne ;
- institutions nationales des droits de l'homme et rôle de la société civile dans la protection des droits de l'homme, avec un accent particulier sur les migrants ;
- rôle de la société civile dans le soutien des réformes, du développement économique, social et culturel et du processus démocratique, échange de vues sur l'expérience des États participants de l'OSCE et des partenaires méditerranéens pour la coopération.

Intervenants

Débat

Conclusions et remarques du modérateur

11 h 30 – midi

Pause café

Midi – 13 heures

Séance de clôture

Président : représentant du Président en exercice de l'OSCE

Rapports des rapporteurs des séances

Déclaration de clôture d'un représentant du pays hôte

Déclaration de clôture d'un représentant du Président en exercice de l'OSCE

13 heures

Fin de la Conférence

II. Participation

Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) participeront et contribueront à la Conférence.

Les partenaires asiatiques pour la coopération (Afghanistan, Japon, Mongolie, République de Corée et Thaïlande) seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les institutions de l'OSCE, dont l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence.

Les organisations, institutions et initiatives internationales ci-après seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence :

Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque islamique de développement, Banque mondiale, Centre international pour le développement des politiques migratoires, Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de l'Europe, Dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée occidentale, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Fonds monétaire international, Fonds OPEP, Forum méditerranéen, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative centre-européenne, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Initiative pour la région adriatique et ionienne, Ligue des États arabes, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la Conférence islamique, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération économique, Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation internationale pour les migrations, Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement et Union africaine.

Des représentants d'organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer à la Conférence conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (inscription préalable requise).

D'autres pays et organisations pourront être invités par le pays hôte.

III. Modalités d'organisation

La Conférence débutera le lundi 27 octobre 2008 à 9 h 15 (cérémonie d'ouverture) et s'achèvera le mardi 28 octobre 2008 à 13 heures.

Les séances d'ouverture et de clôture seront présidées par un représentant du Président en exercice.

Le Président désignera, pour chaque séance, un modérateur et un rapporteur. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent pour un examen plus approfondi.

Les dispositions voulues seront prises pour permettre à la presse de suivre les travaux de la Conférence.

L'anglais sera la langue de travail. À la demande de plusieurs États participants, l'interprétation vers le français et à partir du français sera assurée. Ces dispositions ne constitueront pas un précédent pouvant être invoqué dans d'autres circonstances.

La veille de la Conférence, une activité parallèle sera organisée à l'intention des ONG méditerranéennes sur la « coopération avec la société civile et les ONG méditerranéennes dans la promotion de la tolérance et de la non-discrimination ».

Un rapport sur l'activité parallèle sera établi et présenté par le Président avant le début de la troisième séance.

L'(les) activité(s) parallèle(s) sera (seront) présidée(s) par un représentant d'un État participant ou d'une institution de l'OSCE.

D'autres règles de procédure et méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence.

Des locaux pour des réunions spéciales supplémentaires seront mis à la disposition des participants. Ces réunions se tiendront sans interprétation.